

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 Octobre 2019

Ordre du jour :

- | | |
|--|---------------------|
| 1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 02 septembre 2019 | |
| 2 – Budget Général 2019 : Décision modificative n°2 | <i>Délibération</i> |
| 3 – Plan Local d’Urbanisme : Modification Simplifiée n°2 | <i>Délibération</i> |
| 4 – Rue Richelieu : Proposition d’acquisitions et cessions | <i>Délibération</i> |
| 5 – Acquisition foncière : proposition | <i>Délibération</i> |
| 6 - Syndicat Mixte des cantons de La Mothe-Achard et Palluau : modification des statuts | <i>Délibération</i> |
| 7 – Les Sables d’Olonne Agglomération : Proposition d’inscription du GR 364 au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade (PDIPR) | <i>Délibération</i> |
| 8 – Personnel communal : proposition d’adhésion à la prestation chômage du centre de gestion | <i>Délibération</i> |
| 9 – Déclarations d’Intention d’Aliéner | <i>Délibération</i> |
| 10 – Questions diverses | <i>Délibération</i> |

L’an deux mil dix-neuf, le vingt-et-un Octobre, le Conseil Municipal de la commune de **L’ILE D’OLONNE**, dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHABOT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 août 2019

Nombre des conseillers en exercice : 20 Présents : 15 Votants : 20

Étaient présents : CHABOT Fabrice, VIOLLEAU Stéphane, MANDRET Isabelle, BOSSARD Francis, TEILLET Sonia, SOUDAIN Maryse, BONNIN Sylvie, BATY Laurent, MIGNE Bertrand, HEURION Ludmila, MANDRET Michel, MONNEREAU Thierry, PINGUET Jean-Luc, COURANT Nicolas, COURANT Frédéric.

Etaient absents excusés : GROLLIER Jocelyne (pouvoir donné à TEILLET Sonia), RAFFIN Stéphane (pouvoir donné à BONNIN Sylvie), METAIS Jean-Claude (pouvoir donné à MIGNE Bertrand), GILLET Véronique (pouvoir donné à COURANT Frédéric), PIERRET Jimmy (pouvoir donné à COURANT Nicolas)

Secrétaire de séance : TEILLET Sonia

1 – Budget Général : Décision modificative N°2

Monsieur le Maire rappelle que dans la continuité de la décision modificative n°1 votée lors du précédent conseil municipal il s’agit désormais de permettre le règlement du fourgon des services techniques au concessionnaire. L’écriture budgétaire proposée est la suivante

DM INVESTISSEMENT									
Compte	Objet	Opération	Services	Montant	Compte	Objet	Opération	Services	Montant
21538	Eclairage et Réseaux Rue du Pré Neuf	23 - Aménagement Cadre de Vie	Voirie	20 000,00 €	2182	Camion Services Techniques	20 - Matériels	Services Techniques	20 000,00 €
		23 - Aménagement Cadre de Vie	Voirie	20 000,00 €			20 - Matériels	Services Techniques	20 000,00 €
TOTAL DEPENSES A DIMINUER				20 000,00 €	TOTAL DEPENSES A AUGMENTER				20 000,00 €

Le conseil municipal adopte cette décision modificative n°2 à l’unanimité

2 – Plan Local d’Urbanisme : Modification simplifiée n°2

M. le Maire rappelle que la compétence assainissement est déléguée aux Sables d’Olonne Agglomération. Comme le savent bien les Islais puisque des nuisances olfactives apparaissent régulièrement, la station d’épuration n’est plus

adaptée et connaît parfois des difficultés de fonctionnement. C'est dans ce cadre que Les Sables d'Olonne Agglomération prépare un chantier important de construction d'une nouvelle station d'épuration. Son emplacement d'ores-et-déjà prévu de longue date fait l'objet d'un emplacement réservé dans le PLU. Cependant les premières études ont révélé la nécessité de procéder à une modification simplifiée du PLU visant à permettre la construction d'un bâtiment technique de plus grande hauteur. Ainsi le PLU prévoyait "*En secteur N la hauteur des constructions ne peut excéder 2,20m à l'égout du toit et 2,90m au faîtage*" il est proposé d'adopter la modification suivante : "*En secteur N la hauteur des constructions ne peut excéder 2,20m à l'égout du toit et 2,90m au faîtage excepté sur l'emprise de l'emplacement réservé n°16 où la hauteur au faîtage n'excédera pas 6 mètres*".

Pour cela une enquête publique a été organisée du 19 août au 19 septembre 2019. M. le Maire constate et informe le conseil municipal que cette enquête publique n'a fait l'objet d'aucune consultation en Mairie du dossier de présentation ni d'avis sous quelque forme que ce soit.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la modification simplifiée n°2 telle que présentée

3 – Rue Richelieu : Proposition d'acquisitions et cessions

M. le Maire et M. Francis Bossard rappellent le projet engagé avec l'ouverture à la circulation piétonne de la Rue Richelieu afin de favoriser la fluidité d'accès vers le bourg et de faciliter des accès au stationnement de la place de la Mairie. Ce projet entraîne différentes opérations de cessions et d'acquisitions afin de proposer une voie harmonieuse comme présentée sur le visuel mis à disposition du conseil municipal. Il s'agira également de réaliser des murs de clôtures alignés sur le même axe et de même nature pour tous les riverains.

Il est ainsi prévu trois cessions et une acquisition qui se traduiront par une mesure compensatoire en la création d'un mur de clôture.

Le conseil municipal valide ce projet à l'unanimité.

4 – Acquisition foncière dans le bourg : Proposition

M. le Maire rappelle que le projet d'acquisition de l'ancien bâtiment du Crédit Mutuel avait été évoqué lors de la préparation budgétaire puisqu'une ligne avait ainsi été prévue. Il n'y a plus d'activité dans le bâtiment mais le Distributeur Automatique de Billet (DAB) est quant à lui indispensable car très fréquenté. Il génère nombre de passages.

Le partenariat tissé de longue date entre le Crédit Mutuel, les associations locales et la commune lors des nombreuses manifestations a permis d'envisager cette acquisition avec le souhait de ne pas y faire autre chose qu'un local à usage d'activité. Le prix de vente est annoncé à 90 000€.

Mme Sylvie Bonnin interroge sur le calendrier de ce projet, question à laquelle M. le Maire et Mme Sonia Teillet confirment que ce projet apparaissait dans la présentation du budget 2019. C'est un dossier qui se débloque aujourd'hui seulement.

Le conseil municipal valide cette acquisition tel que présenté par 18 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

5 – Syndicat Mixte des Cantons de La Mothe Achard et Palluau : Modification des statuts

M. le Maire rappelle que ce syndicat mixte gère le fonctionnement de la piste d'éducation routière qui intervient dans les 2 écoles afin de former les enfants. C'est Michel Mandret qui est le représentant de la commune au sein de cette instance. Il s'agit du retrait des Sables d'Olonne Agglomération et de la commune de St Christophe du Ligneron et l'adhésion des communes de Vairé, Sant Foy et l'Île d'Olonne.

Le conseil municipal valide la modification des statuts tel que présenté à l'unanimité

6 – Les Sables d’Olonne Agglomération : Proposition d’inscription du GR 364 au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade (PDIPR)

M. le Maire rappelle que la compétence tourisme est confiée aux Sables d’Olonne Agglomération. Dans ce cadre et afin de promouvoir la randonnée et valoriser la future maison de la randonnée de Vairé qui deviendra un gîte d’étape, il s’agit de modifier le tracé de ce GR qui va désormais aboutir aux Sables d’Olonne. Son parcours va alors rejoindre sur certains tronçons celui du GR8.

M. le Maire indique que cette perspective est à suivre de près puisque le comportement de certains randonneurs n’est pas toujours parfait et que le nouveau tracé favorise le passage dans nos marais qui restent un milieu naturel à protéger. Il ne faut certainement pas répondre à toutes les sollicitations dans les marais car elles sont nombreuses.

M. le Maire souligne ainsi les actions menées parfois jusqu’au tribunal administratif qui répondent à cet objectif de préservation : l’antenne relais Orange qui a été contestée non sur le fond car il est important pour chacun d’avoir un réseau téléphonique satisfaisant mais bien sur le choix de son emplacement par la société Orange avec une antenne de 37 m de haut. Il en fut de même récemment pour une cabane de marais qui sont autorisées dans le PLU dès qu’elles répondent à une nécessité d’entretien et de stockage de matériel par les propriétaires. M. Laurent Baty indique que la lutte doit se poursuivre avec la suppression des haies de cupressus qui ont été plantées au fil des ans. M. le Maire confirme que des échanges ont lieu dans ce sens avec l’association syndicale afin de faire retirer ces haies.

Le conseil municipal valide à l’unanimité l’inscription du GR 364 au PDIPR tel que présenté.

7 – Personnel communal : proposition d’adhésion à la prestation chômage du centre de gestion de la fonction publique territoriale

M. le Maire et Mme Sonia Teillet rappellent la situation de l’un des agents qui a dû être placé en retraite pour invalidité du fait d’un accident de travail survenu il y a de nombreuses années au sein de son activité professionnelle précédente. Les prescriptions médicales qui s’imposent à lui ne permettait pas de lui proposer un poste au sein de la collectivité. Dans cette situation la collectivité se doit alors de lui verser une prestation chômage. Le centre de gestion propose à la commune de souscrire une convention afin de leur faire gérer l’intégralité de cette prestation pour toute la durée de l’indemnisation de l’agent et facturée 42 €/mois au moment de sa signature.

8 - Déclarations d’Intention d’Aliéner

M. le Maire n’ayant pas souhaité se voir attribuer cette compétence, le conseil municipal a examiné les DIA suivantes et décidé de ne pas donner suite :

- AA 220, 221 : Habitation + Terrain – 24 Chemin de Ceinture
- AA 131 : Habitation + Terrain – 2 Impasse du Commerce
- A 5 et A6 : Marais – Près des Forgeries
- A 1186 : Habitation + Terrain : 5 Rue des Aigrettes Blanches
- AL 394 : Terrain – La Burelière
- AH 320 : Terrain – 1 Bis Rue de la Vertonne
- AE 205 et 207 : Habitation + Terrain – 77 Rue de la Vertonne
- AN 266 : Habitation + Terrain – 14 Rue des Merles
- AL 364 : Terrain – 8 Rue de la Burelière
- AN 309p : Terrain – 4 Rue des Ibis
- AC 79 : Habitation + Terrain – 17 Rue des Aubépines

M. le Maire présente ensuite la DIA concernant la parcelle AI 212 propriété des consorts Lucas – 16 Rue de la Vertonne reçue et sur laquelle la commune est amenée à se positionner. Il rappelle que la commune avait été saisie d’un CU il y a quelques mois avec un projet de 16 maisons d’habitations qui avait alors été refusé. Ce terrain présente un intérêt majeur pour la municipalité et permettrait de mettre en œuvre un point de la profession de foi de l’équipe municipale avec la création de structures au profit de personnes âgées ou à mobilité réduite. Bien qu’étudié ce point n’a pu jusqu’alors voir le jour faute de foncier disponible à la vente et répondant à ce critère de proximité du bourg. M. le Maire rappelle que les sollicitations dans ce sens sont nombreuses et il a été destinataire encore cette semaine d’une lettre d’un ancien élu municipal lui reprochant le peu d’actions en faveur des aînés.

En effet les habitants qui doivent quitter leur habitation sont aujourd'hui dans l'obligation de rejoindre des établissements dans les communes environnantes ce qui est régulièrement un déchirement à des couts prohibitifs.

M. le Maire indique qu'il considère que ce terrain doit faire l'objet d'une préemption pour permettre à la future équipe municipale de proposer un projet d'intérêt général.

Cependant il précise que la préemption évince un acquéreur et que c'est une difficulté toujours prise en compte. Cela n'est jamais satisfaisant surtout que l'activité projetée est d'intérêt communal. Il est nécessaire de répondre et d'accompagner ce projet en relation avec les professions paramédicales qui ont sollicité la mairie pour favoriser un regroupement. La mise en vente du bâtiment du Crédit Mutuel est alors apparue comme une opportunité importante pour répondre à ces objectifs

M. le Maire souligne avoir voulu vérifier la possibilité de réaliser un équipement qui permettrait de répondre au projet de développement de M. Gouin mais aussi des autres professionnels. M. Gouin avait par ailleurs sollicité le Crédit Mutuel de longue date pour envisager cette acquisition. Il rappelle que toutes les actions du mandat ont été faites pour faire vivre le bourg. C'est cette logique d'une politique directrice qui a conduit à l'acquisition du patrimoine et aux aménagements de valorisation du centre bourg, au changement des candélabres, à l'aménagement de la Rue Richelieu, à la rénovation de l'îlot Mandret et des nombreuses fêtes qui y sont organisées.

Un architecte a rapidement travaillé dans ce sens sur un simple programme de principe et confirmé ces possibilités. En total respect des règles d'accessibilité avec bien entendu des aménagements du bourg en matière de stationnement et le maintien du distributeur de billets, service important au sein de la commune.

M. le Maire indique comprendre que cela suscite de l'émotion mais pas l'hystérie qui va jusqu'à dire que le Maire n'est pas favorable au développement des commerces. Il rappelle avoir reçu M. Gouin au mois d'Avril pour lui faire part de la possibilité d'acquiescer le Crédit Mutuel. Ils avaient alors convenu de se rencontrer à nouveau quelques semaines plus tard. Ce rendez-vous n'a pas eu lieu pour un supposé retard de quelques minutes de M. le Maire et de Stéphane Violleau. Dans l'été, la Mairie a reçu une DIA ainsi que le dépôt concomitant d'un PC sans avoir eu connaissance du projet de M. Gouin. Il n'y a eu aucune présentation ni sollicitation préalable des élus. Cette méthode est regrettable

M. le Maire rappelle que la question qui se pose au conseil municipal ce soir n'est pas de débattre de l'usage qui sera fait du terrain ou du bâtiment du crédit Mutuel mais bien la question de préemption du terrain en question au prix de 178 000 €.

Mme Sylvie Bonnin demande qu'elles commissions ont travaillé sur ce projet en indiquant qu'à sa connaissance à aucun moment les commissions n'ont eu accès aux plans évoqués.

M. Fabrice Chabot précise qu'il lui semblait inenvisageable de projeter cette préemption avec un refus du projet de M. Gouin sans avoir des éléments à lui apporter. Cependant il est du rôle et du devoir d'une commune de proposer des décisions dans l'intérêt public. La dimension et l'apport de M. Gouin sont importants et il serait irresponsable de ne pas proposer quelque chose. C'est ainsi la seule demande qui a été faite à l'architecte : un programme de principe pour vérifier la faisabilité d'un projet de 350 m² de surface exploitable.

M. Stéphane Violleau complète le propos en confirmant que l'architecte a juste eu pour demande de vérifier s'il était possible de répondre aux besoins d'une pharmacie et au projet des professionnels de santé sur l'assiette du terrain. Aucun projet n'est ficelé pour le moment.

Mme Sylvie Bonnin : M. Gouin a-t-il des demandes spécifiques ? Avez-vous cherché à connaître son projet ?

M. Fabrice Chabot : Poser ce questionnement c'est prendre le problème à l'envers. Tous projets d'envergure sont présentés au service de l'urbanisme et en commission par les porteurs de projets. On ne peut pas devancer les projets individuels s'il leurs porteurs ne viennent pas échanger ... et pourtant c'est ce que nous avons fait sans avoir une quelconque réponse.

M. Stéphane Violleau : L'étude préalable montre la possibilité de réaliser un projet de 250 m² au sol.

Mme Maryse Soudain : Les professions paramédicales ne peuvent mettre aux normes leurs locaux actuellement et l'objectif est également de permettre leur maintien au sein du bourg.

Mme Sylvie Bonin : La pharmacie dans l'état actuel est un bâtiment qui devient vétuste et qui ne répond pas aux exigences de la clientèle. Son évolution n'est pas envisageable. Et si la pharmacie n'est pas vendable la commune la perdra.

M. Fabrice Chabot : Nous avons voulu être dans la concertation et cela n'a pas fonctionné. Le terrain est nécessaire à la commune mais tout en sachant également l'importance de cette pharmacie. C'est pour cela que l'on propose des solutions en discussion. Le projet d'un nouveau bâtiment peut être piloté par le pharmacien. Mais pour toute réponse je n'ai eu pour le moment qu'une menace.

Mme Sylvie Bonin : pourquoi s'opposer au développement de la pharmacie ?

M. Fabrice Chabot : si on n'est pas propriétaire de terrain on ne fait rien. Mon propos n'est pas et n'a jamais été de m'opposer au développement de la pharmacie

M. Nicolas Courant : je m'interroge, un centre médical en centre bourg est-ce le lieu idéal pour ce commerce ? Les accès PMR sont compliqués. Contraindre un commerce est compliqué. Aujourd'hui la moitié des pharmacies n'ont pas de repeneur car il y a trop de contraintes. Pour rendre une pharmacie pérenne il faut plus de visibilité et permettre l'augmentation du chiffre d'affaire. La méthode de laisser M. Gouin investir auprès d'un cabinet d'architecte pour finalement lui dire que son projet ne pourra voir le jour est compliqué. Si celui-ci ouvre le projet paramédical avec son propre projet et que cela ne coûte finalement rien à la mairie c'est à regarder. Pour les séniors au niveau des Parnassies il y a un terrain qui est à 100m en passant par le pont du Pré Neuf. N'est-ce pas envisageable ? C'est un projet sérieux alors que si on ne trouve pas de débouchés on pourrait perdre la pharmacie. Mettre la date du conseil à 3 jours de la fin de préemption n'est pas agréable et le principal intéressé ne s'est pas exprimé.

M. Fabrice Chabot : Tu te fais le porte-parole de M. Gouin. Ce projet, le CCAS a travaillé dessus en début de mandat avec Vendée Habitat. Aujourd'hui aucun autre terrain satisfaisant n'est actuellement à vendre y compris aux Parnassies il ne peut donc pas y avoir de projet réaliste.

M. Frédéric Courant : Mais là on a un chef d'entreprise qui fait quelque chose et qui veut investir

M. Stéphane Violleau : pourquoi dire que cela va coûter autant à la commune ? Qui sait comment ce projet va être monté ?

M. Nicolas Courant : si ce projet se fait il va forcément y avoir de M. Gouin un certain investissement donc il va forcément tenter de le revendre ou de rester.

M. Frédéric Courant : tout le monde extrapole pour le moment sans écouter le porteur du projet. On peut le faire intervenir.

M. Fabrice Chabot : Je vous rappelle que je l'ai reçu le 9 avril et qu'il devait nous donner réponse un mois après. Le rendez-vous du 18 juillet n'a pas eu lieu pour cinq minutes de retard semble-t-il donc il est parti. J'ai reçu courant juillet la DIA puis le dépôt du PC. M. Gouin a eu plusieurs occasions de nous faire part de son projet et il ne l'a pas fait. Doit-on sacrifier l'intérêt général avec des menaces ? Il nous a semblé nécessaire d'entrer en discussion. Depuis 5 ans on s'ouvre et on fait beaucoup dans le bourg, le marché alimentaire, le développement des accès Le but n'est pas d'empêcher le développement économique mais au contraire le maintenir et de le développer. Vincent Gouin est compétent et satisfait la population ce n'est pas à discuter

Mme Sylvie Bonnin : Le projet de Crédit Mutuel permet de répondre au projet des paramédicaux

M. Bertrand Migné : Un bâtiment à étage place de l'église me pose un problème. C'est à nous de monter l'exemple.

M. Fabrice Chabot : on s'est évertué à faire respecter les règles d'urbanisme et jamais une équipe n'a contesté autant de PC et de dossiers d'urbanisme. Cette question de l'étage est pour le moment hypothétique

M. Laurent Baty : Un bâtiment à étage va défigurer le bourg

M. Francis Bossard : Aujourd'hui la plupart des bâtiments tout autour du bourg comportent un étage

M. Fabrice Chabot : Il existe aussi la possibilité de faire tout de plain-pied avec les locaux actuels tout en améliorant l'accessibilité

Mme Ludmila Heurion : J'ai été également convoquée en rendez-vous et nous avons à plusieurs reprises discuté. Le projet et la faisabilité dans les locaux du Crédit Mutuel est important et différentes solutions nous conviennent. Nous avons besoin de rester au cœur du bourg pour rester très proche des écoles

M. Laurent Baty : Je ne vois pas dans le bourg un pôle médical alors que ce sont des commerces qui le font vivre. Je suis d'accord avec la politique de préemption dans le sens du bien commun. Mais la pharmacie dans le bourg est-elle indispensable ?

M. Stéphane Violleau : C'est la mixité de commerces qui est importante pour la vie du bourg.

M. Fabrice Chabot : Laurent c'est une vision utopique malheureusement de vouloir ne faire vivre le bourg qu'avec des professions de bouche en circuit court et bio. On a trop défait et il est préférable d'essayer de maintenir avant qu'il ne soit trop tard.

M. Laurent Baty : La commune de l'île d'Olonne a un caractère tout à fait particulier et c'est ce qui fait sa force

Mme Sylvie Bonin : Qu'en est-il de la sécurité du bourg ? Le bourg est encombré à 16h30 c'est compliqué quand nous avons des livraisons en même temps

M. Fabrice Chabot : Ce sera identique sur la RD. Comment envisager la sortie de la pharmacie sur la départementale, regrouper les services sur le même emplacement. Ce sera beaucoup de circulation. Au sein de la commission transport des Sables Agglomération on réfléchit à la substitution de la voiture mais est-ce vraiment l'avenir un drive du médicament ? Dans la situation du bourg il nous faut probablement revoir le nombre de stationnement et peut-être améliorer l'utilisation de l'espace au logis des Marais. Nous y réfléchissons

Mme Sylvie Bonin : Stéphane Raffin qui m'a donné son pouvoir m'a transmis une lettre pour lecture de Francis Bossard
(lecture – document en pièce jointe)

M. Fabrice Chabot : Je me réserve un droit de réponse et je regrette cette communication par courrier et ses nombreuses absences en conseil municipal. Il n'y a pas de précipitation mais un délai réglementaire à tenir. Je rappelle qu'il n'y a pas de projet présenté mais bien le dépôt d'un PC. Il est de la responsabilité de la commune d'acheter pour des projets ; c'est le cas actuellement. C'est toujours contrariant lorsque l'on préempte un terrain il y a des conséquences mais dans le cas présent nous avons tout fait pour accompagner le projet de M. Gouin

Mme Sylvie Bonin : peut-on faire un vote à bulletin secret ?

M. Jean-Luc Pinguet indique qu'il est des sujets où la responsabilité des élus est d'assumer leur décision

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce point. Le vote révèle 4 voix POUR une décision à bulletin secret et 16 voix CONTRE. La décision sera donc prise par vote à main levée

M. Nicolas Courant : Ludmila Heurion doit-elle voter puisqu'elle est concernée par un éventuel futur projet de maison des professions médicales et paramédicales ? N'y a-t-il pas conflit d'intérêt ?

Mme Ludmila Heurion : Je participerai au vote car il s'agit ici de se prononcer uniquement sur la préemption d'un terrain

Mme Maryse Soudain : Si on doit se questionner sur ce point je pense qu'il y a un vrai conflit d'intérêt dans le vote de Sylvie Bonin qui se positionne depuis le début de ce débat en tant que salariée de la Pharmacie et qui s'associe systématiquement à M. Gouin en utilisant le « On » dans chaque phrase

Après ces échanges, le conseil Municipal se prononce en faveur de la préemption du terrain AI 212 par 11 voix POUR, 1 ABSTENTION et 7 voix CONTRE ; M. le Maire n'ayant pas participé au vote.

9 – Questions diverses

- M. Stéphane Violleau rappelle la préparation du téléthon qui aura lieu le 7 décembre ainsi que le travail de la commission pour les mercredis de l'été 2020
- Mme Maryse Soudain indique que le 30 novembre un atelier « nature et oiseaux » se déroulera à la bibliothèque pour fabriquer des mangeoires avec les élèves de CE1 et CE2. D'autre part un projet lecture est proposé par l'agglo sur le thème de Noël. Le samedi 30 novembre aura lieu le goûter des aînés
- M. Francis Bossard : La Rue du Pré Neuf sera achevée cette fin de semaine avec la mise en place de chicanes provisoires pour évaluer leur positionnement

- M. Bertrand Migné indique que l'état du cimetière n'est pas terrible. Il faudra prévoir des travaux
- Mme Ludmila Heurion présente des excuses pour l'organisation des journées du patrimoine car elle n'a peut-être pas assez donné d'informations préalables aux élus. M. le Maire souligne que la journée a été une réussite et qu'il ne s'agit que d'un engagement total sans volonté de ne pas communiquer
- M. Jean-luc Pinguet informe d'un problème technique sur le boîtier électrique qui sert au marché du vendredi matin
- Mme Sonia Teillet demande aux élus de noter dans leur agenda la soirée de fin d'année du personnel communal qui se déroulera le jeudi 19 décembre à 19h